

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (02.04.2014)	L	C	C	C	Reçu le 31.03.14	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	17.03.2014	C	C	C	C	Reçu le 17.03.14	
1.3.	SC04	Rapport national	17.11.2013			C	C	Reçu le 18.10.13	
1.4.	S17	Lettre sur les questions d'application en suspens	02.04.2014			C	C	Reçu le 05.07.13	
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 13/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	02.04.2014	C	P/C	N/C	N/C	Pas d'information fournie. A déclaré avoir notifié l'armateur verbalement et par écrit, pour que celui-ci se conforme strictement aux dispositions de la Résolution.	
		Marquage des navires ²		N/C	N/C	N/C	N/C		
		Marquage des engins ²		N/C	N/C	N/C	N/C		
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A		
		Fiches de pêche à bord ²	C	C	C	C			
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15.02.2014			N/C	N/C	Pas d'information fournie.	
2.2.	Rés. 13/03	Livres de pêche officiels	15.02.2014			L	C	Reçu le 26.02.14	
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	02.04.2014	N/C	N/C	N/C	N/C	Pas d'information fournie.	
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013			N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs.	
2.5.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18.12.2013	L	C	L	C	A envoyé un courriel à l'opérateur (le 26.02.14.)	
2.6.			Pour PS 17.09.2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs.	
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	C	P/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire pas fourni.	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31.12.2010 (10 ans)	P/C	P/C	P/C	P/C	Informations obligatoires manquantes : TB et origine des navires. Soumission le 12.04.12 (3 ^e mise à jour)	
3.3.	Rés. 12/11	Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31.12.2009	C	C	C	C		

¹ C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
		Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007		N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ne cible le SWO et l'ALB.		
3.4.	Rés. 13/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01.07.2003	C	P/C	C	P/C	Informations obligatoires pas au standard de la CTOI : TJB fourni au lieu du TB.		
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01.07.2006	C	P/C	N/A	N/A	Aucun navire <24m autorisé dans la zone de la CTOI. Source : Registre des navires de la CTOI		
3.6.	Rés. 13/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A	Navires étrangers non titulaires de permis.		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02			N/A	N/A			
3.8.		Information des accords d'accès	Depuis le 07.03.2013	N/A	N/A	N/A	N/A			
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14.01.2014			N/A	N/A			
4. Système de surveillance des navires										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01.07.2007	C	C	C	C	A déclaré que les navires malaisiens (> 70TJB) étaient tenus d'installer/ d'activer un SSN depuis 2006 (IR).		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30.06 Navires > 15m	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire pas fourni.		
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN ²	02.04.2014	C	C	C	C	Reçu le 25.03.14		
5. Statistiques obligatoires – CPC Etat du pavillon										
Captures nominales										
5.1.		• Pêcheries côtières	30.06	C	P/C	C	C	Pas de flotte de senneurs.		
		• Pêcheries de surface	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		• LL	Provisoires	30.06	C	P/C	C		C	
			Finales	30.12	C	P/C	C		C	
Prises et effort										
5.2.	Rés. 10/02	• Pêcheries côtières	30.06	C	P/C	C	C	Pas de flotte de senneurs.		
		• Pêcheries de surface	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		• LL	Provisoires	30.06	C	P/C	C		C	
			Finales	30.12	C	P/C	C		C	
Fréquences de tailles										
5.3.		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire pas fourni.		
		• Pêcheries de surface	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs.		
		• LL	Provisoires	30.06	C	P/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire pas fourni.	
			Finales	30.12	C	P/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire pas fourni.	
Dispositifs de concentration de poissons (DCP)										
5.4.		Navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de navire de ravitaillement		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
		Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
6. Statistiques obligatoires – CPC Etat côtier										
Prises et effort										
6.1.	Rés. 10/02	• Pêcheries de surface	30.06			N/A	N/A	Navires étrangers non titulaires de permis.		
		• LL	Provisoires	30.06			N/A		N/A	
			Finales	30.12			N/A		N/A	
7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI										
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins	30.06	C	P/C	C	P/C	Données sur les requins incomplètes (seulement une espèce).		
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07.07.2010	C	P/C	C	P/C	Instructions données aux opérateurs de pêche pour relever les prises accessoires de requins-renards.		
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis le 14.08.2013			C	P/C	A déclaré que les requins sont relâchés en mer.		
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	02.04.2014	C	P/C	C	P/C	Protégé au titre de l'article 27 du <i>Malaysia Fisheries Act 1985</i> . A signalé très peu d'interactions entre les pêcheurs et les tortues marines (SC16-NR16)		
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06.08.2009	C	N/C	C	N/C	Pas d'information fournie.		
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06.08.2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs		
7.7.	Rés. 10/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	02.04.2014	C	P/C	C	P/C	Instructions données aux opérateurs de relever les prises accessoires d'oiseaux de mer. Interaction déclarée : NÉANT (SC16-NR16).		
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01.11.2010	C	N/C	N/C	N/C	Ont déclaré qu'ils avertiront la CTOI du type de mesures d'atténuation utilisées par les MYS LL avant le 1 ^{er} juillet 2014		
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 02.04.2014			N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs		
7.10.	Rés. 13/05	Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 02.04.2014			N/A	N/A			
8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)										
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (23.03.2014)	C	C	C	C	Aucun navire ni ressortissant identifié comme pratiquant la pêche INN. Précédemment évalué comme N/A.		
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	02.04.2014	C	C	C	C			
9. Transbordements										
9.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer –	Avant le 15.09	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire pas fourni.		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		rapport des CPC							
9.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	02.04.2014	N/C	N/C	N/C	N/C	A déclaré que les LL transbordent à Maurice. Rapport obligatoire pas fourni.	
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01.07.2008	C	P/C	C	C	Dernière mise à jour : 15.11.13	
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	25.02.2014	N/A	N/A	N/C	N/C	Infractions présumées : 74 Réponses reçues : 0	
9.5.		Paiement contribution ROP	15.08.2013	N/A	N/A	L	C	Reçu le 31.10.13	
10. Observateurs									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	02.04.2014	N/C	N/C	N/C	N/C	A indiqué qu'il n'est pas nécessaire de lancer le programme régional d'observateur (IR).	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer (< 24m) ²	Depuis le 01.07.2010	N/C	N/C	N/C	N/C		
10.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/C	N/C	N/C	N/C	La Malaisie a informé qu'ils échantillonnent les prises pour une partie de leur pêche artisanale (informations fournies au cour d'une mission du Projet IOTC-OFCE)	
10.4.		• 5% progressif pour les débarquements artisanaux ²	02.04.2014	L	P/C	L	P/C		
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	N/C	N/C		
11. Programme de document statistique									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre	01.10	N/A	N/A	N/A	N/A	N'importe pas le thon obèse.	
11.2.		Rapport 2 ^e semestre	01.04	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Rapport annuel ²	02.04.2014	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire pas fourni.	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01.07.2002	N/C	N/C	N/C	N/C	Pas d'information fournie.	
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	N/C	N/C	N/C	N/C	Pas d'information fournie.	
12.2.		Liste des ports désignés	Au 31.12.10	C	C	C	C	Informations mises à jour le 24.03.14.	
12.3.		Autorité compétente désignée		P/C	P/C	C	C		
12.4.		Périodes de notification préalable		N/C	N/C	C	C		
12.5.	Rés. 10/11	Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/C	N/C	N/C	N/C	Pas d'information fournie.	
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN or TRX	Depuis 01/03/2011			N/C	N/C	Pas d'information fournie.	
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		N/C	N/C	N/C	N/C	Pas d'information fournie.	
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importation, débarquements, transbordements des produits du thons et espèces	02.04.2014			N/C	N/C	Rapport obligatoire pas fourni.	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		apparentées							

Commentaires sur le niveau d'application par la Malaisie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA10 en 2013.

En ce qui concerne le niveau d'application de la Malaisie des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 10^e session en 2013, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à la Malaisie par le président de la Commission dans un courrier daté du 10 mai 2013.

<ul style="list-style-type: none">• Résolution 10/02 (exigences minimales de déclaration) : En notant les progrès que la Malaisie a accomplis au cours de l'année passée dans la mise en œuvre et l'amélioration des systèmes de collecte de données et de rapports, le CdA note que ce pays n'a communiqué qu'en partie ses données relatives aux captures nominales et à la prise et l'effort pour les pêcheries côtières et palangrières. Le CdA ENCOURAGE la Malaisie à apporter d'autres améliorations à la collecte de données et aux rapports dans l'année à venir.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 07/02 (Registre de navires autorisés) : Notant que la Malaisie n'a pas fourni toutes les informations sur la liste des navires autorisés d'une LOA de 24 mètres ou plus, ni celles sur la liste des navires autorisés de moins de 24m qui opèrent dans les eaux en dehors de la ZEE de la Malaisie comme l'exige cette Résolution, et que certaines informations obligatoires n'ont pas été déclarées au standard de la CTOI (TJB déclaré à la place du TB), le CdA l'ENCOURAGE à apporter d'autres améliorations à la collecte de données et aux rapports dans l'année à venir.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 11/04 (Programme régional d'observateur) : Le CdA ENCOURAGE la Malaisie à mettre en œuvre son programme régional d'observateur dès que possible.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 12/05 (Programme régional de transbordement) : Notant que la Malaisie n'a pas fourni le rapport obligatoire sur les transbordements réalisés en mer ni n'a fourni le rapport obligatoire sur les transbordements au port comme exigé par cette Résolution, le CdA l'ENCOURAGE à soumettre ces rapports.

Réponse : La Malaisie a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 05 juillet 2013.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par la Malaisie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA11 en 2014.

Après examen du Rapport d'application 2014 de la Malaisie, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

<ul style="list-style-type: none">• Il manque des informations obligatoires sur le plan de développement des flottes, l'origine et la capacité, comme l'exige la Résolution 12/11.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni la liste de navires actifs, comme l'exige la Résolution 10/08.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas mis en œuvre un programme d'observateur comme l'exige la Résolution 11/04.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas appliqué l'interdiction sur les grands filets dérivants comme l'exige la Résolution 12/12.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni les rapports obligatoires sur les transbordements effectués en mer, ni le rapport obligatoire sur les transbordements au port et le rapport obligatoire sur les résultats des enquêtes menées sur les infractions présumées, comme l'exige la Résolution 12/05.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas déclaré les données de fréquence de taille pour les pêcheries côtières et palangrières, comme l'exige la Résolution 10/02.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni d'information sur les documents à bord, le marquage des engins, le marquage des navires, et le modèle d'autorisation officielle de pêcher en dehors des juridictions nationales, comme l'exige la Résolution 13/02.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni les rapports d'inspection obligatoires ni celles sur le refus d'entrée au port, comme l'exige la Résolution 10/11.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur les importations, les débarquements et les transbordements des produits à base de thon et de thonidés dans les ports, comme l'exige la Résolution 10/10.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas mis en œuvre l'exigence selon laquelle les palangriers sont tenus d'avoir, à leur bord, des

coupe-ligne et des dégorgeoirs, comme l'exige la Résolution 12/04.

- N'a pas mis en œuvre les mesures d'atténuation relatives aux oiseaux de mer au sud des 25°S, comme l'exige la Résolution 10/06.